



MUNICIPALITE DE L'ISLE

Rue du Château 7 - 1148 L'Isle
Tél. 021 864 40 70 - greffe@lisle.ch - www.lisle.ch

COPIE

Aux parents des enfants de 1P à 6P
habitant la commune de L'Isle

L'Isle, le 10 septembre 2025

Journée de l'écolier - Partage des responsabilités

Madame, Monsieur,

Depuis la rentrée scolaire, le nouveau site des Pavillons de L'Isle est fréquenté par de nombreux élèves qui ne sont pas tous soumis aux mêmes obligations et dont les règles de conduite ne sont pas identiques.

Afin de clarifier les responsabilités de chacune et chacun, la Municipalité souhaite par la présente, vous apporter les précisions nécessaires.

Le partage des responsabilités est détaillé dans le tableau joint à ce courrier et l'ensemble des informations officielles relatives à ce partage est disponible sur le site de l'Etat de Vaud à l'adresse suivante : <https://www.vd.ch/formation/enseignement-obligatoire-et-pedagogie-specialisee/lecole-dans-son-environnement>.

Dans ce contexte, la Municipalité a mandaté des surveillants chargés d'accompagner les élèves utilisant les transports scolaires lors des sorties de classes en fin de matinée et en fin d'après-midi ainsi qu'à la rentrée en début d'après-midi. Ces élèves sont priés de rester dans la cour devant les pavillons. Pour rappel, la responsabilité de la commune n'est pas engagée sur le périmètre de la place de jeux, les enfants sont alors sous celle de leurs parents ou accompagnants.

Ces dispositions ont été définies en concertation avec la Direction de l'Établissement primaire Cossonay Veyron-Venoge.

Nous vous invitons à partager ces informations à la connaissance de vos enfants et vous remercions vivement de votre collaboration.

En vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

Anne-Lise Rime



La Secrétaire

Danièle Jordan

Partage des responsabilités entre la famille, les communes et l'école dans la journée de l'élève

